



ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024, 2025, 2026

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **20 décembre 2023 à 19h00**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2024 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **20 décembre 2023 à 19h15**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026 et le budget 2024.

Deux-Montagnes, ce 28 novembre 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques